



Règlement du concours

« Faux et usages de pho...tos » 2026

Ce concours est organisé par la médiathèque municipale de Saint Pée Sur Nivelle en résonnance avec le bicentenaire de la photographie en partenariat avec le Réseau des Médiathèques de la Rhune et Bi.

Article 1/ OBJET DU CONCOURS PHOTOS

L'équipe de la médiathèque de Saint Pée Sur Nivelle organisent un concours photos dénommé **«Faux et usages de pho...tos »**

Il s'agit d'essayer de reproduire une œuvre connue (Peinture, sculpture, photo, dessin, street art, affiche, première de couverture d'une bande dessinée...) en photo numérique (Jpg.), dans laquelle une, un ou des, auteur(e)s apparai(ssen)t dans la photo.

Article 2/ CATÉGORIES

Le concours comprend plusieurs catégories de participant(e)s par âges:

- Moins de 11 ans
- 11-16 ans
- 17-117 ans
- Groupe de plusieurs personnes de différentes catégories énoncées ci-dessus.

Article 3/ DURÉE DU CONCOURS

Le concours se déroulera **du 13 octobre au 4 novembre à 12h00**, date limite de dépôt des dossiers accompagné de l'œuvre photographique créée, par mail ou dépôt d'une clef USB (en Jpeg).

Article 4/ CONDITIONS DE PARTICIPATION

Ce concours est ouvert à toutes les personnes détentrices d'une carte d'adhésion au Réseau des 7 médiathèques de la Rhune.

Toute personne ne possédant pas cette carte, mais désireuse néanmoins de participer à ce concours, peut à tout moment s'inscrire gratuitement dans l'une des 7 médiathèques et cela jusqu'à la date butoire du mercredi 4 novembre 19h00.

Toutefois sont exclus de participation au concours les photographes professionnels et les membres du jury du concours.

Le ou les auteur.e.s de la photo envoyée, ne peuvent présenter qu'une seule photo au concours.

La photo devra être envoyée, accompagné de la photo de l'œuvre originale copiée, par mail à l'adresse mediatheque@senpere64.fr ou déposée sur clé USB à la médiathèque aux heures d'ouverture au public avant le 4 novembre 2026, avant 19h00.

- La photo (en noir et blanc ou en couleur ou sépia), sera transmise en fichier numérique jpg. en format 3:2,
- Joindre sur papier libre ou sur la fiche en annexe du règlement, le nom et le prénom de l'auteur.e de la photo ainsi que du ou des nom(s) et prénom(s) d'éventuelle(s) personne(s) présente(s) sur la photo, ainsi que les adresses mail et postales et le.s numéro.s de téléphone,
- le titre de l'œuvre « falsifiée » ou « copiée » et sa représentation photo jointe,
- le titre de la photo s'il diffère de celle de l'œuvre originale,
- la catégorie parmi les quatre dans laquelle l'équipe, [auteur/ acteur(s)] souhait(ent) concourir,
- le cas échéant, les autorisations nécessaires telles que définies dans le présent règlement.

Un accusé de réception comportant la date et le numéro d'enregistrement du dossier sera transmis à chaque participant.e par la médiathèque de Saint-Pée-sur-Nivelle ainsi que le numéro sous lequel le cliché concourra.

Attention, les personnes mineures devront fournir en plus une autorisation parentale complétée et signée par leur représentant(e) légal(e) (voir annexes au présent règlement).

Article 5/ JURY DU CONCOURS ET CRITÈRES DE SÉLECTION

Le jury du concours, aura pour mission de sélectionner à huis clos parmi les photographies des candidat.e.s présentées de façon anonyme. À ce titre, aucun signe distinctif ou filigrane ne doit être apposé sur les photos. Ne pourront connaître les noms des auteurs des clichés que la ou les personnes chargées de réceptionner les œuvres.

Les critères de sélection seront :

- le respect du thème : représenter une œuvre célèbre connue,
- la qualité artistique (esthétique de la photographie, qualité de la prise de vue),
- la puissance d'évocation du cliché,
- l'esprit du cliché (clin d'œil, humour, message, détournement,),
- la prestance et/ou prestation de la ou des personnes photographiée(s),
- La qualité de la mise en scène et de « copie » de l'œuvre originale et du soin apporté au décor, costumes et accessoires,

Le jury se réserve le droit d'exclure toute photo qui ne respecterait pas le thème ou le règlement du concours.

Pourront être éliminées du concours les photographies:

- ✓ reçues après la date de clôture des réceptions,
- ✓ n'étant pas accompagnées des documents demandés (autorisations parentales, droit à l'image, identités des participants,...),
- ✓ présentant des inscriptions ou des représentations pouvant porter tort à des personnes ou institutions tierces présentées dans le document tant implicitement qu'explicitement,
- ✓ représentant un ou des corps entièrement nus, ou ayant un caractère pornographique,
- ✓ faisant allusion ou l'apologie du racisme, du sexisme ou pouvant être en infraction avec la loi.
- ✓ retouchées par des moyens informatiques (type Photo-shop, IA, etc...)

Le jury du concours se réserve donc le droit d'exclure les images qu'il jugera inappropriées en donnant ses raisons par notification écrite au.x concurrent.e.s.

La décision du jury sera irrévocable et non contestable.

Article 6. PRIX ET RÉCOMPENSES

Les participant.e.s seront invité.e.s par courriel à la remise des résultats lors d'un « vernissage » **le jeudi 19 novembre 2026**, à la médiathèque de Saint-Pée-sur-Nivelle. Les photos présentées seront exposées lors d'une expo-photo permanente à la médiathèque, avec l'accord des auteur(e)s. Ces dernier(e)s peuvent à tout moment récupérer leur cliché du concours ou de l'exposition qui suivra.

Des prix plus ou moins « symboliques » pourront être remis par le jury selon des catégories et des critères tels que définis aux articles 2 et 5 du présent règlement.

Toutefois le jury pourra, avec l'accord du responsable de la médiathèque, redéfinir, modifier ou changer certains critères dans l'intérêt du concours, en prenant en compte le nombre, l'âge, la créativité des participant(e)s ou tout autre argument qu'il jugera bon d'évoquer.

Les décisions du jury en la matière seront irrévocables et non contestables.

Article 7. COMPOSITION DU JURY

Christianne MOUSSU, Présidente de l'association Arranoen begia (Club photo)

Alain STOGOFF, Membre actif de l'association Senpereko Ortzadara (Peinture & sculpture)

Christine PERUGORRIA, Adjointe à la Culture de la commune de Senpere

Peio BEHASTEGUY Adjoint Enfance jeunesse de la commune de Senpere

Marie-Neige VIELCAZALS, Présidente de l'association Senpereko Ortzadara

Article 8. RESPONSABILITÉS ET DROITS PHOTOGRAPHIQUES

La participation au concours entraîne expressément pour les lauréat.e.s l'acceptation du droit de reproduction de leurs photos sur papier film, ces dernières restant la propriété des auteur(e)s des clichés initiaux.

La médiathèque et leurs réseaux partenaires peuvent être intéressés par la reproduction des photographies participantes pour les exposer ou les utiliser à des fins de communication.

Cela ne pourra se faire qu'avec l'autorisation écrite de l'auteur(e) et des personnes représentées sur les clichés ou des propriétaires des lieux ayant servi de décor. Cette autorisation devra être suffisamment explicite sur l'utilisation des photographies, sur la durée et le cadre de leur utilisation, ainsi que sur la possibilité pour l'auteur(e) d'une photographie d'interrompre à tout moment son utilisation.

Les participants au concours doivent être dépositaires des droits liés à l'image et avoir obtenu l'autorisation des personnes identifiées ou des propriétaires des lieux privés reconnaissables sur la photo présentée. Ils sont les seuls responsables de tous les droits relatifs aux images qu'ils présentent. Les participants garantissent, en outre, que les clichés ne portent pas atteinte à la vie privée et au droit à l'image des personnes et des lieux privés photographiés.

La commune de Saint-Pée-sur-Nivelle décline toute responsabilité concernant des réclamations et/ou des plaintes de personnes qui figureraient sur les photos envoyées. Néanmoins, afin que tous les participants puissent s'assurer du consentement des personnes photographiées (ou des propriétaires s'il s'agit de lieux privés), il est joint au présent règlement une autorisation pour l'utilisation de l'image en annexe. Il est précisé que, si les personnes ne sont pas identifiables (de dos, trop loin) ou s'il s'agit d'une photographie de groupe (dans un espace public sans individualisation d'une personne), ou bien si la photo est prise depuis un espace public, cette autorisation n'est pas nécessaire.

Les organisateurs du concours ne pourront être tenus pour responsables de tout problème lié au déroulement du concours qu'il s'agisse d'erreur humaine, de problème informatique, technologique ou de quelque autre nature.

La commune décline toute responsabilité en cas de perte, détérioration ou vol des fichiers.

La commune se réserve le droit, à tout moment, d'interrompre, de supprimer, de différer ou de reporter le concours et/ou d'en modifier ses modalités après information des participants si les circonstances l'exigent. Le règlement sera actualisé et mis à jour au besoin.

L'auteur.e d'une photo « en concours » renonce à réclamer une quelconque rémunération lorsque la Commune fait usage de sa photo, étant donné qu'il s'agit dans ce cadre d'une utilisation non commerciale. Il reconnaît que la Commune ne peut en aucun cas être obligée de publier la photo.

Il accepte par ailleurs, dans le cas où la commune utiliserait la photo, que celle-ci soit éventuellement modifiée, recadrée et/ou accompagnée de commentaires écrits, mais toujours et uniquement avec son accord préalable.

Article 9. ACCEPTATION DU RÉGLEMENT

La participation au concours vaut acceptation du présent règlement par les concurrent.e.s. Tout manquement au présent règlement peut entraîner la disqualification du ou de la candidat.e.

Le présent règlement est disponible sur le site internet www.saintpeesurnivel.fr

Article 10. INFORMATIONS COMPLÉMENTAIRES

Pour tout complément d'information, merci de contacter la médiathèque de Saint-Pée-sur-Nivelle par:

Mail : mediatheque@senspere64.fr

ou téléphone ; 05 59 54 50 05

AUTORISATION PARENTALE POUR LES MINEURS

Rayer les mentions inutiles

Je soussigné(e) Mme/M. NOM.....Prénom.....

Demeurant à

En ma qualité de mère/père/tuteur légal

Autorise mon fils/ma fille

Nom:

Prénom:

Né(e) le:

A participer au concours photo organisé par la Médiathèque de St Pée Sur Nivelle.

J'atteste avoir pris connaissance du règlement du concours photo téléchargeable sur le site internet www.saintpeesurnivelle.fr

Fait à

le

Signature,

AUTORISATION DE LA PERSONNE PHOTOGRAPHIÉE SUR LA LIBRE UTILISATION DE SON IMAGE

Rayer les mentions inutiles

Je soussigné(e) Mme/M.

Demeurant à

Autorise la prise de vue et la publication de l'image sur laquelle j'apparais et suis reconnaissable ; ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée.

Je reconnais avoir pris connaissance de l'utilisation qui en sera faite dans le cadre du concours photo organisé par la Médiathèque de St Pée Sur Nivelles.

Je reconnais également que les utilisations éventuelles ne peuvent porter atteinte à ma vie privée et, plus généralement, ne sont pas de nature à me nuire ou à me causer un quelconque préjudice.

Fait à

le

Signature de la personne photographiée

(Faire précéder de «lu et approuvé»)

AUTORISATION SUR LA LIBRE UTILISATION DE L'IMAGE D'UN LIEU PRIVÉ

Rayer les mentions inutiles

Je soussigné(e) Mme/M.

Demeurant à

AUTORISE

Mlle/Mme/M.

A photographier et à utiliser la photographie de

Situé(e)

dans le cadre du concours photo organisé par la Médiathèque de St Pée Sur Nivelles
dénommé « **Faux et usage de pho...tos 2026** ».

J'autorise l'exploitation et l'utilisation de l'image représentant le lieu décrit ci-dessus par la Médiathèque et la Commune de Saint Pée Sur Nivelles, ceci sur différents supports (écrit, électronique, audiovisuel, exposition) et sans limitation de durée.

Fait à le

Signature du ou des propriétaire(s)

(Faire précéder de «lu et approuvé »)

Signature du photographe

(Faire précéder de «lu et approuvé»)

ANNEXES CONCOURS FAUX et USAGE de PHO...TOS 2026

FICHE D'INSCRIPTION AU CONCOURS « FAUX ET USAGE DE PHO...TOS » 2026

L'AUTRICE ou L'AUTEUR de la PHOTO :

NOM

PRÉNOM

AGE

ADRESSE

TEL/MAIL

PERSONNE(S) PRÉSENTE(S) sur la PHOTO

NOM(S)	PRÉNOM(S)	TÉL/MAIL

TITRE DE L'ŒUVRE COPIÉE OU « FALSIFIÉ » :

TITRE DE LA PHOTO SI DIFFÉRENTE DE L'ŒUVRE COPIÉE OU « FALSIFIÉ »

CATÉGORIE DANS LAQUELLE VOUS SOUHAITEZ CONCOURIR

- Moins de 11 ans
- 11-16 ans
- 17-117 ans
- Groupe de plusieurs personnes de différentes catégories énoncées ci-dessus .

Souligner la catégorie souhaité